

## CAHIER DES CHARGES

### I. Informations générales

Référence	ALTP/2020/RCI/ECT4
Intitulé de la mission	Revue du plan d'action de lutte contre la traite des personnes 2016-2020 et élaboration de la stratégie et du plan d'action 2021-2025
Bénéficiaire(s)	Expertise France Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP)
Pays	Côte d'Ivoire
Durée totale des jours prévus	Proposition du consultant avec un budget total de 6.000€

### II. Contexte et justification du besoin

Le Golfe de Guinée est caractérisé par de larges mouvements migratoires, de nature mixte et circulaire, qui revêtent une dimension interne et transnationale. Si les données statistiques relatives aux flux migratoires en général et à la prévalence du phénomène de traite à l'intérieur et entre les pays de la région restent lacunaires, plusieurs corridors intra régionaux majeurs associant flux migratoires (réguliers ou irréguliers) et occurrence de pratiques abusives, principalement à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, sont clairement documentés.

Face aux enjeux divers et complexes, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre plusieurs mesures pour lutter contre ce phénomène de traite des personnes.

*Au niveau juridique*, la Côte d'Ivoire a renforcé son arsenal juridique afin de mieux prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, à travers, notamment, l'adoption de la loi n° 1111-2016 du 8 décembre 2016, portant lutte contre la traite des personnes et créant le Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP). Le gouvernement a également adopté la loi n°2018-571 du 13 juin 2018 relative à la lutte contre le trafic illicite de migrants suite à la ratification par la Côte d'Ivoire en 2017 du Protocole additionnel des Nations unies contre le trafic illicite de migrants.

*Au niveau programmatique*, le pays s'est doté d'une stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, assortie d'un plan d'action quinquennal (2016-2020), d'un coût global de plus de huit milliards de FCFA. Ce plan d'action constitue la boussole des interventions en matière de lutte contre la traite des personnes. Ces documents stratégiques qui « expireront » en décembre 2020, doivent être revus et actualisés dans la perspective de mieux orienter les interventions de lutte contre la traite des personnes au cours des cinq (05) prochaines années (2021-2025).

Au niveau de la coordination, la Côte d'Ivoire dispose d'un Comité en charge de la coordination de toutes les interventions (CNLTP) et deux Comités qui s'intéressent spécifiquement de la lutte contre la traite des enfants (CIM, CNS). Ces différents Comités assurent la coordination des interventions suivant leurs missions respectives. En outre, la Côte d'Ivoire a mis en place une Unité de lutte contre la criminalité transfrontalière organisée (UCT) composée de différentes forces de sécurité dont la gendarmerie, la police, les eaux et forêts, en charge du démantèlement des réseaux.

Dans la perspective de renforcer les acquis, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui d'Expertise France dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau projet régional intitulé « *Projet régional d'appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée* », mis en œuvre sur quatre (4) ans (2019-2022) et dans six pays (Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria). Ce projet, financé par l'Union Européenne à travers le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, est axé sur quatre composantes notamment : (i) la consolidation institutionnelle, opérationnelle et des actions préventives, (ii) l'application des lois, (iii) la protection des victimes et (iv) la coopération régionale.

S'agissant de la composante 1, elle a pour but de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs en charge de la coordination de la lutte contre la traite des personnes. Ainsi, le projet apporte un appui technique et financier pour doter le CNLTP d'une nouvelle stratégie et plan d'action de lutte contre la traite des personnes pour la période de 2021 à 2025. Pour ce faire, il est nécessaire de faire une revue des différentes interventions réalisées dans le cadre du plan d'action 2016-2016. Il sera également nécessaire d'analyser les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques auxquels la lutte contre la traite des personnes en Côte d'Ivoire pourrait être confrontée.

Le présent cahier de charge vise à recruter un consultant national pour d'une part, la révision de la stratégie et du plan d'action 2016-2020, et d'autre part, l'élaboration d'une nouvelle stratégie et un plan d'action 2021-2025 de lutte contre la traite des personnes.

### III. Objectifs et résultats poursuivis

#### 1) Objectif général

Cette consultation a pour objectif de conduire une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes (2016-2020).

La mission doit permettre de renseigner de manière critique sur les progrès réalisés et de formuler des recommandations pour une plus grande pertinence, efficacité et durabilité des approches et interventions, tant du côté du Gouvernement et des ONG que des partenaires techniques et financiers impliqués dans la lutte contre la traite des personnes.

## 2) Objectifs spécifiques

- Apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions de la stratégie, du plan d'action et des interventions pour la lutte contre la traite des personnes ;
- Apprécier les réalisations/progrès dans l'atteinte des résultats du plan d'action national ;
- Dégager les leçons apprises, faiblesses, obstacles, forces et opportunités tirées de la mise en œuvre du plan d'action national 2016-2020 ;
- Analyser les performances et l'efficience du dispositif de coordination et de suivi ;
- Apprécier la contribution et la cohérence des interventions des ONG et des partenaires techniques et financier en appui aux efforts nationaux ;
- Proposer des recommandations de nature stratégique et opérationnelle pour orienter le développement d'un prochain plan d'actions et cadre stratégique pour la lutte contre la traite des personnes ;
- Développer un nouveau cadre stratégique national de lutte contre la traite des personnes pour la période 2021-2025 ;
- Développer un nouveau plan d'action national de lutte contre la traite des personnes pour la période 2021-2025 ;
- Proposer des recommandations de nature stratégique et opérationnelle pour orienter la mobilisation de ressources budgétaires pour la mise en œuvre des interventions.

## 3) Résultats attendus

- Une analyse de la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions de la stratégie, du plan d'action et des interventions pour la lutte contre la traite des personnes et faite et disponible ;
- Le niveau de financement et de mise en œuvre du plan d'action national est déterminé ;
- Une analyse SWOT de la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 permettant d'alimenter la nouvelle stratégie et plan d'action 2021-2025 est disponible ;
- Le niveau d'appropriation du plan d'action national par les acteurs nationaux, les ONG et les partenaires techniques et financiers est établi
- Des recommandations pertinentes permettant de développer une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action sont formulées et validées ;

- Un document de stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes pour la période de 2021-2025, prenant en compte les spécificités liées au genre, est élaboré et validé ;
- Un plan d'action nationale pour la période 2021-2025, prenant en compte les spécificités liées au genre, est élaborés et validé ;
- Une proposition de stratégie de mobilisation de ressources pour la mise œuvre de plan d'action 2021-2025 est élaboré et validé ;

Pour l'ensemble des résultats, les spécificités liées au genre doivent être abordées de manière transversale tant dans l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 que dans la formulation de la stratégie et le plan d'action 2021-2025.

#### IV. Description de la mission

##### 1) Méthodologie

Cette mission sera composée de deux (02) phases à savoir l'évaluation de la stratégie et du plan d'action 2016-2020 de lutte contre la traite des personnes et le développement de la stratégie et du nouveau plan d'action 2021-2025. Ces deux processus seront réalisés selon une approche participative et mixte (collecte et analyse de données quantitatives et qualitatives).

Par ailleurs, la dimension genre étant consubstantielle à la lutte contre la traite des personnes, le consultant veillera à l'intégration des dynamiques liées au genre à tous les niveaux des deux processus (avec une attention donnée aux spécificités liées au genre, etc.).

Les principaux critères à prendre en compte pour l'évaluation de la stratégie et du plan d'action 2016-2020 de lutte contre la traite des personnes et pour le développement de la stratégie et du nouveau plan d'action 2021-2025 sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Chaque critère permettra de répondre à des questions clés, notamment :

##### Pertinence

- Dans quelle mesure les orientations stratégiques du plan d'action national répondent-elles aux engagements au plan international et sont en cohérence avec les objectifs nationaux ?
- Dans quelle mesure les orientations stratégiques du plan d'action national sont alignées sur les besoins en termes de prévention et en termes de réponse ?
- Quel est le lien entre les approches et interventions menées en matière de prévention et protection et les besoins des victimes de traite des personnes ?

##### Efficacité

- Les approches et interventions menées en matière de communication pour le changement social en faveur de lutte contre la traite des personnes permettent-elles de répondre aux risques et facteurs de traite des personnes ?

- Dans quelle mesure les résultats poursuivis, dans le cadre du plan d'action national, ont été atteints ?
- Dans quelle mesure le dispositif de coordination et de suivi a été performant (et efficient) ? Quels ont été les points forts et points faibles de ce dispositif ?
- Les approches et initiatives menées en matière de lutte contre la traite des personnes, y compris la mobilisation communautaire, sont-elles ciblées ? Mesurées ? Ont-t-elles permis d'atteindre les résultats escomptés par le plan d'action ?
- Dans quelle mesure les mécanismes nationaux et communautaires répondent aux besoins de protection des victimes de traites des personnes, notamment les femmes, les filles et les enfants ?
- Quelle est la qualité et l'efficacité des différents services sectoriels concernés en termes de prévention, protection des victimes, application des lois et de coopération régional/international en matière de lutte contre la traite des personnes ?
- Quelle est la qualité de la coordination entre les acteurs dans la chaîne de l'offre de services aux victimes de traite des personnes (détection, identification, prise en charge, poursuite judiciaire, coopération entre pays) ?

#### **Efficiences**

- Quelle est la performance dans le respect des délais, notamment dans la mobilisation des ressources, la réalisation des cibles ?
- Dans quelle mesure les interventions menées par le Gouvernement, les ONG et les partenaires sont-elles coût-efficaces ? Cohérentes les unes avec les autres ?
- Dans quelles mesures les approches et dispositions pour la lutte contre la traite des personnes permettent une utilisation maximale des ressources et des résultats pérennes ?
- Dans quelles mesures les mécanismes de coordination au niveau national et au niveau déconcentré s'intègrent et fonctionnent dans le dispositif institutionnel ? Sont-ils en cohérence avec d'autres cadres planifiés ou existants ?
- Permettent-ils d'organiser une réponse holistique et intégrée au profit des victimes ?

#### **Durabilité**

- Dans quelle mesure les résultats atteints sont durables et les interventions menées par le Gouvernement et ses partenaires, sont pérennes ?
- Quels sont les mécanismes mis en place pour assurer une appropriation nationale du plan d'action et une pérennité des stratégies en faveur de l'abandon total ?
- Dans quelle mesure les interventions menées en matière de renforcement de capacités nationales permettent des résultats durables et d'envergure ?
- Dans quelle mesure les résultats en matière de communication soutiennent un changement profond et durable de comportements ?

Dans cette logique, le consultant présentera une proposition technique devra prendre en compte les activités suivantes.

## **2) Activités prévues**

### ***a) Préparation de la mission***

Cette première activité consistera à réaliser toutes les tâches nécessaires au lancement effectif de la mission dont :

- Faire une revue de la documentation existante tant au niveau national qu'international
- Tenir une réunion de cadrage de la mission avec Expertise France et l'équipe technique du CNLTP pour la clarification des objectifs et résultats, la validation de la méthodologie, outils de collecte, canevas de rapport, calendrier de travail, liste des acteurs à rencontrer)
- Produire un rapport de démarrage.

### ***b) Evaluation de la stratégie et du plan d'action 2016-2020 de lutte contre la traite des personnes***

Il s'agira de poursuivre la revue documentaire et de collecter des données auprès des acteurs du niveau central (acteurs de coordination) et ceux de mise en œuvre des interventions (acteurs opérationnels). Outre Abidjan, des visites terrain seront nécessaires pour une implication des acteurs opérationnels. Il revient au consultant de proposer une liste des zones à visiter tout en considérant que les localités suivantes sont potentiellement d'intérêt : Aboisso, Abengourou, Bondoukou, Bouaké, Daloa, Korhogo, Soubré, San-Pedro, Man et Yamoussoukro. L'organisation des missions terrains devront être coordonnées avec le CNLTP.

Au terme de l'analyse des données collectées, le consultant devra produire un rapport d'évaluation de la stratégie et du plan d'action 2016-2020 mettant en relief les principaux résultats attendus de la mission dont une analyse de la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions, le niveau de mise en œuvre des interventions prévues, les forces et les faiblesses des stratégies adoptées ainsi que des recommandations pertinentes pour la formulation de la stratégie et du nouveau plan d'action 2021-2025. Le rapport d'évaluation de la stratégie et du plan d'action 2016-2020 sera soumis à la validation des parties prenantes au cours d'un atelier dont la logistique sera assurée par le projet mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union européenne.

### ***c) Développement de la nouvelle stratégie et du nouveau plan d'action national 2021-2025 de lutte contre la traite des personnes***

Sur la base des conclusions et des recommandations validées de l'évaluation de la stratégie et du plan d'action 2016-2020 de lutte contre la traite des personnes, le consultant est chargé de développer une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action 2021-2025 qui répondent aux besoins et priorités nationales. Le consultant veillera à ce que ce nouveau cadre programmatique réponde également aux exigences des normes internationales en matière de lutte contre la traite des personnes tout en considérant les critères de pertinence, efficacité, efficience et durabilité. Ces deux documents distincts seront soumis à la validation de l'ensemble des parties prenantes au niveau national au cours d'un atelier dont la logistique

sera assurée par le projet mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union européenne.

#### ***d) Rapports de mission***

Tout au long de la mission, le consultant est soumis à la production de rapports d'activités, rapports intermédiaires pour chaque étape clé et un rapport général à la fin de la mission.

Les canevas de ces différents rapports seront validés en début de mission, cependant, les éléments suivants pourront être d'intérêt :

- Résumé exécutif pouvant faire l'objet de partage et de capitalisation ;
- Introduction (contexte et justification et rappel des objectifs de l'étude)
- Méthodologie (cadre de l'évaluation, procédures de collecte et analyse de données, etc.) ;
- Difficultés et contraintes ;
- Limites de l'évaluation ;
- Principes éthiques ;
- Organisation du travail (calendrier, réalisation du travail de terrain, équipe) ;
- Résultats ;
- Questions qui restent à explorer (perspectives) ;
- Recommandations ;
- Conclusion ;
- Annexes (liste de acteurs rencontrés, rapports d'ateliers de validation, etc.).

### **3) Livrables attendus**

- Rapport de démarrage (méthodologie, plan de travail, outils de collecte et analyse de données, etc) ;

#### ***Documents intermédiaires***

- Draft 0 du rapport de l'évaluation de la stratégie et du plan d'action 2016-2020 de lutte contre la traite des personnes, soumis au commanditaire 10 jours ouvrés au moins avant l'atelier de validation nationale ;
- Draft 0 de la stratégie nationale 2021-2025 de lutte contre la traite des personnes, soumis au commanditaire 10 jours ouvrés au moins avant l'atelier de validation nationale
- Draft 0 du plan d'action national 2021-2025 de lutte contre la traite des personnes, y compris un plan de mobilisation de ressources, soumis au commanditaire 10 jours ouvrés au moins avant l'atelier de validation nationale.

### ***Documents finaux***

- Version validée de l'évaluation de la stratégie et du plan d'action 2016-2020 de lutte contre la traite des personnes, prenant en compte les observations de l'atelier de validation soumis au commanditaire 05 jours ouvrés au plus après l'atelier de validation ;
- Version validée de la stratégie nationale 2021-2025 de lutte contre la traite des personnes, prenant en compte les observations de l'atelier de validation, soumis 05 jours ouvrés après l'atelier ;
- Version validée du plan d'action national 2021-2025 de lutte contre la traite des personnes, y compris un plan de mobilisation de ressources, prenant en compte les observations de l'atelier de validation, soumis 05 jours ouvrés après l'atelier.
- Rapport général de la mission, validé, en version papier et en version électronique.

### **4) Coordination**

Le Chargé de projet Côte d'Ivoire sera pour Expertise France l'interlocuteur direct du Consultant au niveau national et sous la supervision de la Chargée de projet régionale, basée à Abidjan. L'ensemble du processus sera coordonné par le Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP).

Le Chargé de projet Côte d'Ivoire et le CNLTP apporteront un appui au consultant pour la mobilisation des acteurs concernés par l'évaluation. Des rencontres régulières sont à prévoir afin d'échanger sur l'état d'avancement de la mission et éventuellement les difficultés rencontrées.

## **V. Lieu, Durée et Modalités d'exécution**

La mission se déroulera en Côte d'Ivoire, avec pour base Abidjan et des voyages potentiels dans certaines localités. Le consultant est invité à soumettre un calendrier précis d'exécution de la mission (en nombre de jours/homme) avec sa proposition technique.

## **VI. Expertise et profil demandés**

**1) Nombre d'experts pour la mission : 1**

**2) Profil de l'expert (des experts) désigné(s) en charge de l'exécution du contrat**

Le consultant peut être une personne physique ou morale (représentée par une personne physique répondant au profil ci-dessous). Il/elle devra répondre aux critères suivants :

### **A. Qualifications et compétences :**

- Titulaire d'au moins un master (BAC+5) en sciences sociales (sociologie, anthropologie, géographie, criminologie, etc.), statistiques, coopération internationale, en Suivi-évaluation ou tout autre diplôme équivalent ;

- Excellentes capacités d'analyse et de communication, d'évaluation, de synthèse et de rédaction ;
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral), des connaissances en anglais

### **B. Expérience professionnelle**

- 5 années minimum d'expérience dans le domaine de la recherche en sciences sociales ou dans la prise en charge de personnes vulnérables ;
- Précédentes expériences en matière d'évaluation, personnes vulnérables et lutte contre la traite des personnes ;
- Bonnes connaissances dans le domaine des migrations et plus spécifiquement de la lutte contre la traite des êtres humains ;
- Avoir une excellente connaissance des acteurs de terrain et des acteurs étatiques de lutte contre la traite des personnes en Côte d'Ivoire
- Expérience de réalisation d'études diagnostiques ;
- Capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Autonomie, sens de l'initiative et de l'anticipation, bonne capacité à résoudre les problèmes ;
- Justifier d'une expérience avérée dans le travail et la collaboration avec une équipe multi-sites.

### **C. Autres compétences**

- La maîtrise des capacités et des techniques d'interviews dans le domaine social ;
- L'expérience dans l'utilisation de logiciels Microsoft Word et Excel ;
- Des capacités de travail en équipe, en milieux rural et urbain ;
- Excellente communication écrite et orale en français.

## **VII. Soumission de dossiers de candidature**

Le processus de sélection sera mené par Expertise France.

Le dossier de candidature doit être composé d'une proposition technique et d'une proposition financière.

### **a. La proposition technique** comprend les éléments suivants :

- Une déclaration fiscale d'existence justifiant l'existence légale du candidat en Côte d'Ivoire ;
- Une présentation du candidat (nécessaire pour personnes morales) ;
- Un CV détaillé avec des références de l'expert en charge de l'évaluation ;
- Une proposition démontrant de la bonne compréhension des enjeux de la mission et présentant la méthodologie proposée ;
- Un chronogramme d'activités ;
- Des attestations de bonne exécution (le cas échéant) ;

- Autres documents d'appui jugé pertinent à la proposition (soumission optionnelle : les documents ne seront pas pris en compte dans la grille d'évaluation)

**b. Une proposition financière** détaillée en € ou en FCFA incluant tous les frais de la mission. Le budget total de la mission est de 6.000 €

L'offre technique et l'offre financière doivent être envoyées obligatoirement aux deux adresses électroniques suivantes :

- M. Modeste KRAH : [modeste.krah@expertisefrance.fr](mailto:modeste.krah@expertisefrance.fr)
- M. Eric Z. GNAOULE : [eric-zaye.gnaoule@expertisefrance.fr](mailto:eric-zaye.gnaoule@expertisefrance.fr)

au plus tard le **Mercredi 12 Août 2020 à 12h00**, avec en objet du mail « **Stratégie et plan d'action national TdP** ».

Les demandes d'informations sont recevables à l'adresse sus-indiquée au plus tard sept (7) jours avant la clôture de l'appel à candidature.

L'appréciation de l'offre sera fondée sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Qualification de l'expertise	30%
2. Pertinence de l'offre méthodologique	40%
3. Cohérence et compétitivité de l'offre financière	30%
TOTAL	100%

**Toute candidature incomplète, transmise après le délai de clôture ou ne respectant pas l'ensemble de ces exigences sera rejetée.**

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.